



demarches administratives vehicules

Par **lucas brazi**, le **16/09/2011** à **03:17**

Bonjour jaimerez qu' on maide car jai un vrai probleme je suis parti a la prefecture cherchez un certificat de non gage il apparut quil ya eu une opposition sur la carte grise ensuite je demande par qui :il me passe le numero et ladresse de l'huissier j'apel et eux me disent qu'ils n'ont jamai gagé ce vehicules quil ne le connaissent pas et quil lon jamai connu je me rend a la prefecture pour leur dirent et il me disent que il veulent une main levé mai lhuissier me di qil na jamai fait dopposition donc il est hors de question qu'il fasse une main levé que doit je faire svp aidez moi

Par **Christophe MORHAN**, le **17/09/2011** à **23:38**

je ne vois pas d'autres solutions que de retourner en préfecture.

de quand date la saisie, plus de 2 ans?

De toute manière, pour toute saisie par déclaration en préfecture, l'huissier signifie donc délivre un acte papier, donc il doit être archivé au sein de leur services.

vous indiquez aimablement en préfecture que l'huissier mentionné n'est pas à l'origine de la saisie.